

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78117

Objet

Emprunt de 154 000 F auprès
du SIVOM pour travaux de
voirie.

DATE DE CONVOCATION
22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE
22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt neuf* septembre à *18* heures *50*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents: MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD,
FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLE,
GUICHAOUA, BOULAN, BRÔTREAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FOUGET par M. LIS DUFUIL par M. MAURELLET
FOUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJAR

Absents : MM. MONTRON, BERLAND

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 4 août 1978, M. le Président du SIVOM nous a
fait connaître qu'un prêt de 154 000 F (cent cinquante quatre mille
francs) pouvait être consenti à notre commune pour travaux de
voirie.

Ce prêt est au taux de 8,75 % sur une durée de 12 ans,
l'annuité s'élève à 21 236,11 F à compter de 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du
20 juillet 1978,

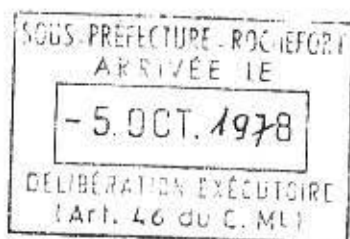
DECIDE :

- d'accepter le prêt de 154 000 F proposé par le SIVOM aux
conditions ci-dessus.

- de rembourser au SIVOM pendant 12 ans à compter de 1979 le montant de l'annuité correspondante.

Fait et délibéré à ROYAN, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Le Maire,
L'Adjoint Délégué:

M. FOUCHÉ